SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1150003: miroiterie et fabrication de vitraux d'art

En vigueur au 01/08/2008 (Dernière actualisation de la page 01/08/2008)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 115).

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 38h (en moyenne)

1.1. SALAIRES HORAIRES: PERSONNEL DE FABRICATION

Le système de 95% pendant les 8 premières semaines ne peut être appliqué qu'une seule fois au même ouvrier, sauf pour les étudiants.

Groupe	Ancienneté (semaines)	
	0	8
	95%	100%
1	9.2117	9.6965
2	9.4324	9.9288
3	9.6916	10.2017
4		10.5097
5		10.7817
6		11.4312

1.2. SALAIRES HORAIRES: PERSONNEL D'ENTRETIEN ET SERVICES AUXILIAIRES

Groupe	
Manoeuvres spécialisés : Groupe 5	10.7817
Manoeuvres spécialisés : Groupe 6	11.4312
Qualifiés A	11.4312
Qualifiés B	11.8071
Qualifiés C	12.1795
Qualifiés D	12.5534
Brigadiers	12.9302